

Distribution des vélos : le réseau des détaillants et des points de vente secondaires

La distribution des vélos en France réunit différents acteurs, parmi lesquels les détaillants spécialisés, premier acteur économique de ce secteur, ainsi qu'un réseau « secondaire » constitué d'autres secteurs d'activités qui vendent aussi des vélos, mais dont on connaît mal le nombre, l'activité et l'implantation.

L'enquête réalisée par l'ASAV, Alliance des services aux véhicules (1), et le Club des villes et territoires cyclables, avec le soutien de la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo, donne une photographie de ce réseau dont l'impact n'est pas négligeable et qui vient compléter le réseau des détaillants sur certains territoires.

Avec 45 % de part de marché (cycles + composants et accessoires), les détaillants spécialisés sont les premiers acteurs économiques de la distribution. En termes de volume de cycles vendus, ce sont les grandes surfaces multisports qui demeurent le premier distributeur avec 50 % des ventes totales. À ces détaillants spécialisés s'ajoute un nombre important d'acteurs qui vendent aussi des vélos.

L'enquête vise à recenser et mieux connaître les points de vente du réseau secondaire et à observer les territoires d'implantation. Elle enrichit la réflexion sur le « système vélo » et l'impact du réseau de ventes et d'entretien des vélos dans une dynamique d'encouragement de la pratique, notamment de loisir et utilitaire.

D'après les résultats, 8 % de ces secteurs déclarent vendre des vélos en parallèle de leur principale activité. Et 60% d'entre eux assurent aussi l'entretien des vélos.

Leur répartition géographique montre que le réseau secondaire est davantage implanté dans les zones dépourvues de détaillants de la filière principale.

Pour Bernard GRIBAUDO, responsable des métiers du cycle au sein de l'ASAV, « *la force des détaillants découle de leur capacité à entretenir et réparer les vélos. Ces deux roues disposent d'une technicité croissante (vélos à assistance électrique par exemple) et la qualification du mécanicien dans le magasin permet aux entreprises que nous représentons de se différencier des autres modes de distribution (grandes surfaces, internet) ».*

Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables, souligne que « *l'effet réseau est la condition du développement du vélo comme il l'a été pour l'essor de la voiture au 20^e siècle. Il faut un réseau d'infrastructures cyclables et de services vélo qui facilitent l'usage en tous points du territoire. L'accessibilité des points de vente spécialisés, et des services d'entretien et de réparation qu'ils proposent, constitue un élément clé du retour du vélo dans la mobilité du quotidien. Elle participe également à l'amélioration de la qualité des vélos et à la sécurité des cyclistes ».*

Ci-dessous: synthèse de l'enquête.

Communication Médias : Claude Lisbonis / CLC
+33 (0)1 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 – clc@claudelisbonis.com

(1) Nouveau nom de la Fédération nationale du commerce et de la réparation du cycle et motocycle (FNCRM)

La distribution des vélos en France : les points de vente secondaires

La distribution des vélos en France réunit différents acteurs, parmi lesquels les détaillants spécialisés, premier acteur économique de ce secteur, ainsi qu'un réseau « secondaire » constitué d'autres secteurs d'activités qui vendent aussi des vélos, mais dont on connaît mal le nombre, l'activité et l'implantation. L'enquête réalisée par l'ASAV, Alliance des services aux véhicules¹, et le Club des villes et territoires cyclables, avec le soutien de la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo, donne une photographie de ce réseau dont l'impact n'est pas négligeable et qui vient compléter le réseau des détaillants sur certains territoires. Explications.

Avec 45 % de part de marché² (cycles + composants et accessoires), les détaillants spécialisés sont les premiers acteurs économiques de la distribution. En termes de volume de cycles vendus, ce sont les grandes surfaces multisports qui demeurent le premier distributeur avec 50 % des ventes totales. À ces détaillants spécialisés s'ajoute un nombre important d'acteurs qui vendent aussi des vélos.

L'enquête, confiée à MTI Conseil, vise à recenser et mieux connaître les points de vente du réseau secondaire et à observer les territoires d'implantation. Elle enrichit la réflexion sur le « système vélo » et l'impact du réseau de ventes et d'entretien des vélos dans une dynamique d'encouragement de la pratique, notamment de loisirs et utilitaire.

Une enquête téléphonique a été réalisée en novembre 2014 auprès des réseaux secondaires susceptibles de vendre des vélos. Plusieurs secteurs ont été ciblés : automobile et moto, motoculture de plaisance, navigation de plaisance, sports et loisirs, caravane, pêche et chasse.

Méthodologie

Enquête téléphonique auprès des points de ventes secondaires réalisée par MTI Conseil fin 2014 à partir d'une grille d'entretien sur la vente ou non de vélos, l'entretien ou non, le nombre de vélos vendus, le type de vélos, les marques et la part du chiffre d'affaire.
5 secteurs géographiques ont été établis sur la base des préfixes téléphoniques. 1000 appels téléphoniques. Les résultats ont été redressés sur la base totale.

D'après les résultats de l'enquête, 8 % de ces secteurs déclarent vendre des vélos en parallèle de leur principale activité.

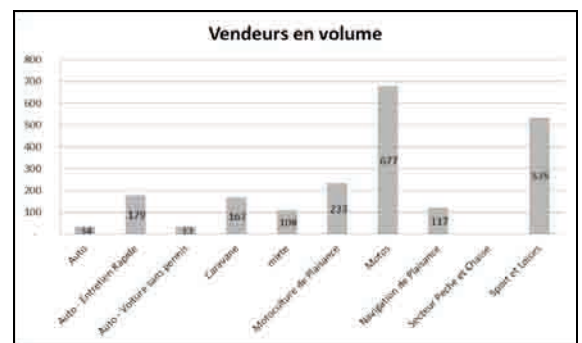
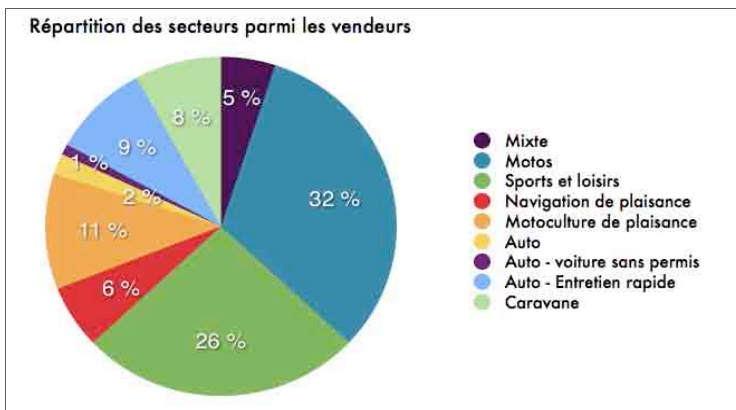
Les secteurs « moto » et « sports et loisirs » représentent 60 % de ce réseau de vente.

Pour le secteur « caravane », qui ne représente que 8 % des vendeurs en volume, la « vente de vélos » concerne toutefois une enseigne sur cinq.

60 % des secteurs d'activité concernés vendent mais aussi réparent les vélos.

¹ Nouveau nom de la Fédération nationale du commerce et de la réparation du cycle et motocycle (FNCRM)

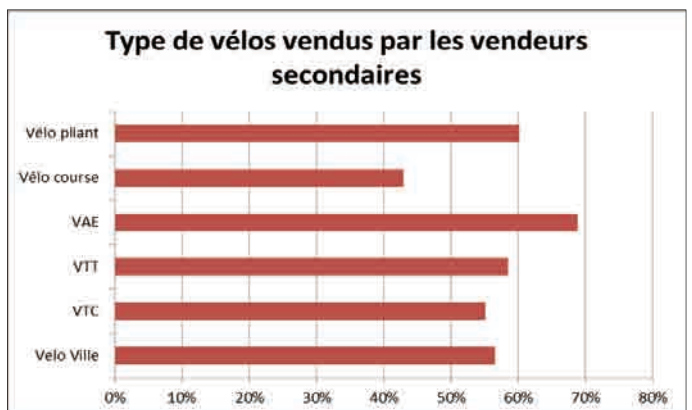
² Source : Observatoire du cycle 2014 - Commission cycle Univélo/FPS



Plus de trois quarts des enseignes vendent plusieurs types de vélos. C'est le cas des deux principaux secteurs « motos » et « sports et loisirs » ainsi que du secteur « motoculture de plaisance ». La vente de VAE et de vélos pliants arrive en tête.

Ces ventes pèsent globalement peu sur le chiffre d'affaires (CA) des enseignes. Pour 40 % d'entre elles, les ventes de vélos représentent moins de 1 % du CA.

En volume, une enseigne sur cinq vend 50 vélos ou plus dans l'année.



Couverture géographique

La répartition géographique des résultats montre que les ventes secondaires de vélos sont plus importantes dans le nord et l'est de la France.

Un résultat à mettre en perspective avec la carte de localisation des filières principales (ci-après).

Ces filières sont plutôt localisées au sein des grandes agglomérations, en Bretagne/Pays de la Loire, en Île-de-France et dans le quart sud-est.

Les réseaux de ventes secondaires se développent davantage sur les zones dépourvues de ces filières principales.

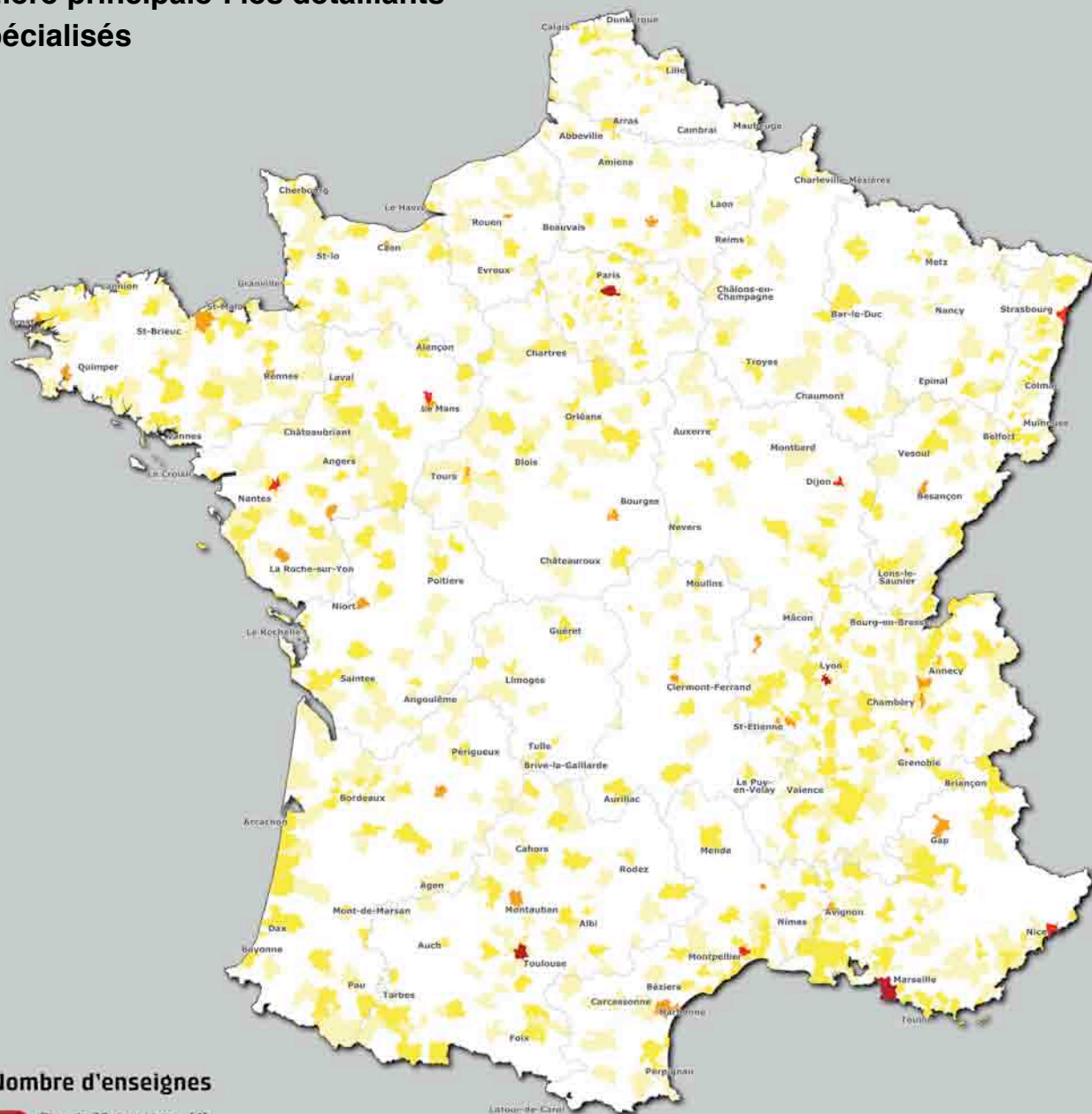
Un tiers du secteur « motos » est localisé dans le Sud-Est. Pourtant les entreprises du secteur ne sont que 3 % à vendre des vélos... tandis que dans le Nord-Est, deux entreprises sur cinq commercialisent des vélos.

L'ASAV, Alliance des Services aux Véhicules, nouveau nom de la Fédération Nationale du Commerce et de la Réparation du Cycle et Motocycle (FNCRM) représente en France, depuis 1926, notamment les motocistes et les vélocistes. Organisation Professionnelle représentative et dédiée à la profession, l'ASAV (FNCRM) dispose de la compétence nécessaire pour négocier et signer la convention collective de la branche professionnelle. L'ASAV a pour vocation de conseiller les entreprises dans leur gestion quotidienne et de promouvoir et défendre les intérêts de la profession. Elle pilote également la politique de formation professionnelle de la branche grâce aux Certificats de Formation Professionnelle (CQP), notamment le CQP mécanicien cycle, et les centres de formation qui dispensent l'enseignement professionnel aux métiers du cycle. www.fncrm.fr et www.job2roues.fr

Le Club des villes et territoires cyclables, réseau de collectivités territoriales, créé en 1989 par 10 villes pionnières, rassemble aujourd'hui plus de 1 500 collectivités territoriales : communes, agglomérations, départements, régions. Les élus réunis au sein du Club agissent pour développer l'usage du vélo au quotidien – mode de transport à part entière –, les modes actifs et les politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. Il est présidé par Pierre Serne, vice-président du Conseil régional d'Île-de-France.

www.villes-cyclables.org

Filière principale : les détaillants spécialisés



Nombre d'enseignes

- Plus de 20 enseignes (4)
- De 10 à 20 ens. (6)
- De 5 à 10 ens. (78)
- De 2 à 5 ens. (2 929)
- Au moins 1 ens. (5 943)

